

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12
Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 6

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
à 20 h 00

Présents: Yves LOUVRIER - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT
Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Virginie
CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD –
Anthony MASNADA

Absentes excusées : Régine TISSOT – Fanny BRENET

Absent non excusé : Claude ROBBE

Procurations de : Régine TISSOT à Gérôme VALLET
Fanny BRENET à Sylvie DOS SANTOS

Secrétaire : Sylvie DOS SANTOS

Ordre du jour :

1. Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales

Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020 : Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020.

1. Election des délégués du conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales :

M. Yves LOUVRIER, Maire, a ouvert la séance.

Mme Sylvie DOS SANTOS a été désignée en qualité de secrétaire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil (13 membres présents et 2 membres représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : MM. Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

La liste « Avançons ensemble pour notre Commune » ayant obtenu 14 voix,

Sont élus délégués titulaires : **Yves LOUVRIER**
Sylvie DOS SANTOS
Gérôme VALLET

Sont élus délégués suppléants : **Régine TISSOT**
Norbert CÔTE-COLISSON
Marie FLUCHOT

Il a été ensuite procédé à la clôture du procès-verbal qui a été dressé et clos le 10 juillet 2020 à 20 h en triple exemplaire et après lecture a été signé par le Maire, les membres du bureau et le secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 21

Fait à La Cluse et Mijoux, le 10 juillet 2020

La secrétaire de séance,

Sylvie DOS SANTOS

Le Maire,

Yves LOUVRIER

